Le Soir d'Algérie - Espace «Retraite» — E.mail : soiretraite@gmail.com

SITUATION FINANCIÈRE DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Le gouvernement inquiet

La trésorerie des caisses de sécurité sociale, dont la CNR, est dans le rouge, et ça ne date pas d'aujourd'hui. Ce qui est nouveau, c'est que le gouvernement ose enfin le reconnaître et en parler publiquement. Les dépenses de ces organismes augmentent de manière vertigineuse (remboursement du médicament plus particulièrement) et les recettes se tassent (crise de l'emploi, emplois non déclarés en très forte hausse et insuffisances dans le recouvrement des cotisations). La CNR est aussi frappée de plein fouet : de plus en plus de départs à la retraite qui ne pourront plus être pris en charge si la situation perdure.

Pour le ministre en charge de la Sécurité sociale, 2015 sera l'année du recouvrement des cotisations : c'est dire que la situation financière des organismes de sécurité sociale suscite beaucoup d'inquiétude au niveau des pouvoirs publics, alors qu'il y a quelques mois à peine, les discours officiels étaient plutôt optimistes. Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a affirmé, le lundi 12 janvier 2015 à Guelma, que 2015 sera l'année du recouvrement des cotisations dues par les employeurs publics et privés aux différentes caisses de sécurité sociale. Des instructions fermes ont été signifiées aux responsables de la Caisse nationale d'assurances sociales (CNAS) et de la Caisse de sécurité sociale des non-salariés (Casnos) pour activer l'opération de recouvrement en proposant aux employeurs «différents modes possibles de règlement et, le cas échéant, des facilités et des calendriers de paiement», a précisé le ministre dans une déclaration à la presse, en marge de sa tournée de travail dans cette wilaya. «La plupart des employeurs ne versent malheureusement pas leurs cotisations aux caisses de sécurité sociale», a déploré le ministre, soulignant que les cotisations dues par une entreprise installée à Alger (sans la citer) ont fini par atteindre les 4 milliards de dinars ! Les inspecteurs du travail exerçant dans les wilayas ont été exhortés à «placer la vérification du paiement des cotisations dues aux caisses de sécurité en tête de leurs activités», a ajouté le ministre, avant de faire état de l'importance de ces recouvrements pour l'équilibre financier de ces caisses dont les prestations bénéficient à 34 millions d'Algériens (assurés et leurs ayants droit). Le ministre a appelé les opérateurs et employeurs à faire preuve de «sens de responsabilité nationale» et à «contribuer à l'équilibre financier des caisses qui versent annuellement 160 milliards de dinars, soit l'équivalent de 2 milliards dollars au titre du remboursement de médicaments».

Photo : D. R.

Protéger les salariés non déclarés

Le ministre, qui est également intervenu sur les ondes de la radio locale de Guelma, a par ailleurs affirmé que la loi de finances pour 2015 a «pris toutes les dispositions pour soutenir l'emploi». Il a également rappelé que l'année en cours devra connaître la création de 350 000 emplois permanents et temporaires, sans plus de précisions. Le ministre a également indiqué que les diplômés, notamment universitaires, seront orientés vers le secteur économique qui bénéficiera de «nombreux avantages incitatifs à la création d'emplois». Il a aussi précisé que l'annulation de l'article 87 bis du code du travail est «irréversible» et sera appliquée au cours de cette année, soulignant que les textes d'application de cette mesure sont «en cours d'élaboration», sans en dire plus sur le calendrier de la mise en application de cette décision. Cette mesure, a-t-il rappelé, concerne les travailleurs classés dans les catégories de 1 à 10 et touchera 1,45 million d'employés de la fonction publique et autant dans le secteur économique. Ces augmentations des salaires permettront de revoir à la hausse le montant des cotisations de sécurité sociale, notamment pour les salaires déclarés, ce qui aura une répercussion positive sur les recettes des organismes de sécurité sociale dont la CNR. Malheureusement, selon des chiffres rendus publics par l'ONS (Office national des statistiques), les emplois déclarés à la sécurité sociale (une obligation légale) sont de moins en moins importants, et les salariés non déclarés sont de plus en plus nombreux, ce qui a pour conséquence moins de recettes pour les caisses de sécurité sociale. A l'explosion de l'emploi informel, principalement dans le secteur privé, s'ajoute le non-paiement des cotisations, ou leur paiement avec énormément de retard, par un grand nombre d'employeurs, secteurs public et privé confondus, ce qui pose le problème de l'efficacité des services de recouvrement des cotisations. Les pouvoirs publics doivent réagir avec fermeté : il y va de l'avenir de notre système de protection sociale.

Djilali Hadjadj

MAURITANIE

Des retraités réclament une revalorisation de leur pension

Plusieurs centaines de retraités mauritaniens issus de la Fonction publique ont organisé le lundi 12 janvier 2015 un sit-in devant la présidence de la République pour réclamer une hausse de leur pension. Le 28 novembre dernier, rappelle-t-on, le président mauritanien, Mohamed Ould Abdel Aziz, avait annoncé une hausse des salaires variant de 30 à 50% suivant les catégories dans le secteur public.

En plus de la revalorisation de la pension, ces retraités revendiquent «l'attribution de parcelles de terrain, un système d'octroi de prêts en vue d'entreprendre des activités génératrices de revenus (AGR) et une révision des taux d'intérêts bancaires». Parmi les manifestants, on notait des retraités militaires dénonçant les méthodes de recrutement au sein de la Mauritanienne de sécurité privée (MSP), dont les responsables sont accusés de choisir des éléments «inaptes» à exercer la profession d'agents de sécurité à la place des anciens militaires.

L'Ecole supérieure de la sécurité sociale réceptionnée en septembre prochain

L'Ecole supérieure de la sécurité sociale (ESSS) d'Alger sera réceptionnée «courant septembre 2015», a indiqué le 11 janvier 2015, à Souk-Ahras, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Cet établissement est en cours de réalisation à Ben Aknoun (Alger).

L'ESSS représente la concrétisation de la convention signée entre le gouvernement algérien et l'Organisation internationale du travail (OIT), a relevé le ministre. L'école comprendra quatre spécialités : règlementation de la protection sociale, management stratégique des organismes de sécurité sociale, risques de la sécurité sociale et gestion des systèmes informatiques de la sécurité sociale. La réalisation de cette école qui aura une capacité de 400 places pédagogiques s'inscrit également dans le cadre du développement des ressources humaines du secteur et la formation continue des cadres nationaux ainsi que ceux du Maghreb arabe et d'Afrique.

Par ailleurs, le projet de la nouvelle loi du travail qui sera élaboré avec la participation des partenaires sociaux «ne touchera pas aux acquis et aux droits du travailleur algérien mais œuvrera à les préserver et les consolider», a encore affirmé le ministre. Ce projet, a-t-il encore noté, comprendra des articles qui s'inscriront dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants et le travail informel, et sera en adéquation avec les recommandations de l'OIT et les conventions internationales ratifiées par l'Algérie.

«Le Soir Retraite» change d'email

Suite à des difficultés techniques (trop de spams notamment, occasionnant la perte de courriels) avec l'adresse électronique soiretraite@hotmail.com, «Le Soir Retraite» change d'email.

La nouvelle adresse est :

soiretraite@gmail.com